Arrêté n° CDG.21.028

MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1ère CLASSE
CONCOURS 2016 – 2ème PROLONGATION D'INSCRIPTION

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée,

VU la loi n° 2020- 546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions modifiée,

VU l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire,

VU l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU l'ordonnance n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

VU le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Adjoints administratifs territoriaux de 1ère classe,

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des Adjoints administratifs territoriaux de 1ère classe,

VU le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la Fonction Publique Territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois des fonctionnaires de catégorie C et B, et notamment son article 73,

VU le Code du Sport, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

VU l'arrêté n° CDG.15.204 en date du 12 août 2015 portant organisation des concours externe et interne pour l'accès au grade d'Adjoint administratif territorial de 1ère classe, session 2016,

VU l'arrêté n° CDG.18.323 en date du 4 octobre 2018 portant établissement de la liste d'aptitude au grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, session 2018,

VU l'arrêté n° CDG.18.334 en date du 12 octobre 2018 portant maintien de l'inscription des candidats sur la liste d'aptitude d'Adjoint administratif territorial de 1ère classe pour une troisième année, session 2016,

VU l'arrêté n° CDG.19.217 en date du 12 octobre 2019 portant maintien de l'inscription des candidats sur la liste d'aptitude d'Adjoint administratif de 1ère classe pour une quatrième année, session 2016,

VU l'arrêté n° CDG.20.161 en date du 4 octobre 2020 portant maintien de l'inscription pour une troisième année des lauréats sur la liste d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, session 2018,

VU l'arrêté n° CDG.20.166 en date du 12 octobre 2020 portant prolongation de l'inscription des lauréats sur la liste d'aptitude d'Adjoint administratif territorial de 1ère classe, session 2016,

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME
32, rue Lavalard - CS 12604 - 80026 AMIENS CEDEX 1 - Tél. : 03 22 91 05 19 - Fax 03 22 91 05 94 - Courriel : cdg80@cdg80.fr - Internet : www.cdg80.fr

VU l'arrêté n° CDG.20.216 en date du 30 novembre 2020 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, session 2020,

CONSIDERANT les nominations intervenues au grade d'Adjoint administratif territorial de 1ère classe,

CONSIDERANT les demandes de maintien d'inscription sur la liste d'aptitude,

CONSIDERANT les demandes de suspension « statutaires » d'inscription sur la liste d'aptitude prévues à l'article 44 de la loi 84-53,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article 6-II de l'ordonnance n° 2020-351, le décompte de la période de quatre ans d'inscription sur la liste d'aptitude est suspendu pendant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020, soit une durée de 134 jours,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article 8-II de l'ordonnance 2020-1694 modifiée par l'ordonnance 2021-140, le décompte de la période de quatre ans d'inscription sur la liste d'aptitude est suspendu pendant la période courant du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021 inclus.

- ARRETE -

Article 1er - La liste d'aptitude au grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe est arrêtée comme suit :

Voir liste ci-annexée

Cette liste comprend également les lauréats des concours d'Adjoint administratif de 1ère classe organisés en 2014 et d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, organisés en 2018 et 2020, ayant demandé à bénéficier du maintien de leur inscription ou d'une suspension de leur inscription conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Conformément à l'article 17-2 du décret 2016-596, les lauréats du concours d'Adjoint administratif de 1ère classe peuvent être nommés en qualité de stagiaire du grade doté de l'échelle C2 du cadre d'emplois, soit sur le grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe.

La liste d'aptitude sera exécutoire à compter de la date de transmission en Préfecture et de la publication du présent arrêté (voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté).

Article 2 - L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Toute personne déclarée apte depuis moins de quatre ans ou, si celui-ci est intervenu au-delà de ce délai, depuis le dernier concours, peut être nommée dans un des emplois auxquels le concours correspondant donne accès ; la personne déclarée apte ne bénéficie de ce droit la troisième et la quatrième années qu'à la condition d'avoir demandé par écrit à être maintenue sur ces listes au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la troisième.

Le décompte de cette période de quatre ans peut-être suspendu, pendant la durée du congé parental, du congé de maternité, du congé d'adoption, du congé de présence parentale, du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, du congé de longue durée, de l'accomplissement des obligations du service national. Il est également suspendu pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat, ou lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe. Le décompte de cette période de quatre ans est également suspendu pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L.120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Il appartient aux lauréats étant dans l'une ou plusieurs de ces situations d'en informer le Centre de gestion et de lui fournir les justificatifs correspondants.

Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude, qui a refusé deux offres d'emploi portées à la connaissance du Centre de Gestion, est radiée de la liste d'aptitude.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion et transmis à Madame la Préfète du Département de la Somme.

Le Président certifie le caractère exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 01 Mars 2021 **et de la publication le** 01 Mars 2021 **notification le** .....

Fait à Amiens, le 23 février 2021
Le Président

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE de GESTION SOMME

Claude CLIQUET
Maire d'Albert

CDG 80

MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
(ARRETE EN DATE DU 23/02/2021)

Attention : La liste d'aptitude sera exécutoire à compter de la date de transmission en Préfecture et de la publication du présent arrêté
(Voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté)

CIVILITE	NOM	PRENOM
Madame	ALBERT né(e) DE LA ROQUE	Estelle
Madame	BACQUET né(e) FAROU	Magali
Madame	BAGGIO né(e) GRENIER	Julie
Madame	BELLETTRE né(e) BELLETTRE	Juliette
Madame	BORDEZ né(e) BORDEZ	Laureen
Madame	BOULBALI né(e) BELHADI	Salima
Madame	BOUVET né(e) BOUVET	Audrey
Madame	BRONCHAIN né(e) BRONCHAIN	Anaïs
Madame	BRUNIAUX né(e) BRUNIAUX	Aude
Monsieur	CAILLET né(e) CAILLET	Julien
Madame	CORDONNIER né(e) CORDONNIER	Véronique
Madame	DANTEN né(e) DANTEN	Anne
Madame	DARRAS né(e) DARRAS	Nadège
Monsieur	DELANNOY né(e) DELANNOY	Matthieu

Liste arrêtée à 52 inscrits

CDG 80

MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
(ARRETE EN DATE DU 23/02/2021)

Attention : La liste d'aptitude sera exécutoire à compter de la date de transmission en Préfecture et de la publication du présent arrêté
(Voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté)

CIVILITE	NOM	PRENOM
Monsieur	DESCAMPS né(e) DESCAMPS	Adrien
Madame	DUBUT né(e) DUBUT	Céline
Madame	FACQUIER né(e) GREAUME	Lucie
Monsieur	FAUS né(e) FAUS	Ludovic
Madame	FIALKOWSKI né(e) FIALKOWSKI	Valérie
Monsieur	FOFANA né(e) FOFANA	Michel
Madame	FONTAINE né(e) DURIX	Stéphanie
Madame	FULCRAND né(e) FULCRAND	Axelle
Madame	GERAUX né(e) GERAUX	Aurélie
Madame	GRAUX né(e) GUILLOU	Valérie
Madame	GREBERT né(e) POTEAU	Laëtitia
Madame	HALLU né(e) HALLU	Océane
Madame	HERPIN né(e) HERPIN	Julie
Monsieur	JADOUL né(e) JADOUL	Alexis

Liste arrêtée à 52 inscrits

CDG 80

MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
(ARRETE EN DATE DU 23/02/2021)

Attention : La liste d'aptitude sera exécutoire à compter de la date de transmission en Préfecture et de la publication du présent arrêté
(Voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté)

CIVILITE	NOM	PRENOM
Monsieur	KALALA KAYA né(e) KALALA KAYA	Julio
Madame	KERMANN né(e) KERMANN	Amandine
Monsieur	KHENISSI né(e) KHENISSI	Sabri
Monsieur	LAPORTE né(e) LAPORTE	Olivier
Madame	LELIEVRE né(e) FRANCOIS	Barbara
Madame	LION né(e) LION	Aurélie
Madame	LOGEAIS né(e) LOGEAIS	Justine
Monsieur	MAGNE né(e) MAGNE	Gabriel
Madame	OUDIR né(e) EL GOUTI	Hafida
Madame	PECHER né(e) PECHER	Anne-Lise
Monsieur	PEREIRA né(e) PEREIRA	Sébastien
Madame	PINCHON né(e) PINCHON	Armelle
Madame	POCHET né(e) POCHET	Florianne
Madame	POILLY né(e) POILLY	Sandrine

Liste arrêtée à 52 inscrits

CDG 80

MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
(ARRETE EN DATE DU 23/02/2021)

Attention : La liste d'aptitude sera exécutoire à compter de la date de transmission en Préfecture et de la publication du présent arrêté
(Voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté)

CIVILITE	NOM	PRENOM
Monsieur	QUENOT né(e) QUENOT	Yohan
Madame	SAILLY né(e) SAILLY	Leslie
Madame	SENECHAL né(e) SENECHAL	Emmanuelle
Madame	TETU né(e) TETU	Stéphanie
Madame	TMIMI né(e) TMIMI	Sarah
Monsieur	VACOSAIT né(e) VACOSAIT	Alexandre
Madame	VAN DAMME né(e) VAN DAMME	Claire
Madame	VASSEUR né(e) VASSEUR	Aurélie
Monsieur	WADOUX né(e) WADOUX	Nicolas
Monsieur	WATTEBLED né(e) WATTEBLED	Thomas

Liste arrêtée à 52 inscrits